

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Chantal Speight		Date d'inspection Le 17 septembre 2026	
Nom de l'établissement Service de garde les tous		Numéro de permis 2021131	
Adresse 22 Glencoe Drive Moncton NB E1A 4W6		Numéro de téléphone (506) 383-9462	
Type de permis Garderie éducative en milieu familial	Nombre maximal d'enfants 6	Âges des enfants NOURRISSONS PRÉSCOLAIRE ÂGE SCOLAIRE	
Personnel SGE Sophie Powers	Titre du poste Mentor en assurance de la qualité		

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
28(2) L'exploitant d'un établissement agréé procède une fois par mois aux exercices d'évacuation en cas d'urgence et en cas d'incendie.	28(2)	18 sept. 2026	17 sept. 2026
Commentaires: Une preuve a été envoyée à la Mentore en Assurance de la Qualité par courriel. La lacune est maintenant conforme.			

Commentaires généraux
Aucune visite sur les lieux

original signé par
Sophie Powers

Signature Personnel, Service de garderie éducative

Le 23 septembre 2026

Date

original signé par
Chantal Speight

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 23 septembre 2026

Date

"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"